

# Bienvenue à la Résidence Léon Tapon





DEPUIS  
1971  
2013 sur le site actuel



80  
résidents



CENTRE  
INTERCOMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
de La Roche-sur-Yon  
Agglomération

## LA RÉSIDENCE



Située dans le quartier du Bourg-sous-La Roche, la résidence se trouve au cœur d'un quartier verdoyant, vivant et en pleine évolution. Des parcours piétonniers sont aménagés tout autour de la résidence et à proximité se trouvent des commerces, une école et deux lignes de bus desservant l'établissement.

La résidence est un établissement confortable, qui offre aux personnes âgées un logement adapté à leurs besoins, des services qui facilitent la vie quotidienne, des activités pour se distraire et un accompagnement médical pour préserver l'autonomie et assurer l'accompagnement de la dépendance.

## PRINCIPES DE VIE

RESPECT, CONVIVIALITÉ, TOLÉRANCE, ÉCOUTE, COMMUNICATION



Ces principes sont partagés par tous, ils guident la conduite de chacun. Le personnel s'engage à les respecter. De la même façon, chaque personne domiciliée dans l'établissement accepte de suivre ces valeurs tout en conservant sa liberté individuelle.



## NOTRE ÉQUIPE

Une équipe bienveillante vous accueille et vous accompagne au quotidien.  
Nos agents vous apportent toute l'aide dont vous avez besoin.

### **SERVICES ADMINISTRATIF ET D'ANIMATION**

une directrice, une adjointe de direction, une assistante administrative, un agent d'accueil et une animatrice.

### **SERVICE DE SOINS**

un médecin coordonnateur, une infirmière coordinatrice, une infirmière référente, quatre infirmier(e)s, 15 auxiliaires de soins (aides-soignantes ou aides médico-psychologiques) de jour, trois auxiliaires de soins de nuit.

### **SERVICE CUISINE**

un chef cuisinier et trois aides cuisiniers.

### **SERVICES GÉNÉRAUX**

12 agents de service, une lingère, trois agents de nuit.

### **SERVICE MAINTENANCE**

un agent technique.

Une astreinte administrative et une astreinte infirmière sont assurées 24 h / 24 h  
pour votre confort et votre sécurité.



# VOTRE LOGEMENT



La résidence dispose de 77 logements de type 1 dont 74 T1 de 24 m<sup>2</sup> et trois T1 bis de 30 m<sup>2</sup>, (dont deux sont réservés pour l'hébergement temporaire).  
Vous pouvez meubler votre logement avec vos objets personnels. L'équipe est à disposition pour conseiller et veiller à un aménagement adapté (déplacement en fauteuil, prise en compte du risque de chute).

## **LES LOGEMENTS COMPRENNENT :**

une salle de bain individuelle équipée (douche, wc, lavabo) et adaptée à la personne âgée,  
un placard de rangement avec penderie et étagères,  
un lit médicalisé avec literie complète et table de chevet,  
une prise de télévision et une prise téléphone,  
une sonnette d'appel.



## ENTRETIEN DU LOGEMENT

L'entretien de votre logement est effectué par le personnel au minimum une fois par semaine, voire plus si besoin. Dans la mesure du possible, le jour du ménage est fixe.

Les week-ends et les jours fériés, le personnel étant en nombre réduit, un service minimum est assuré.



### **ENTRETIEN DU LINGE DE L'ÉTABLISSEMENT**

Les draps, les couvertures, les rideaux, les dessus de lit, le linge de toilette et le linge de table sont fournis et entretenus par l'établissement.

Les draps sont changés tous les 15 jours et plus souvent si nécessaire. Les couvertures et les rideaux sont nettoyés selon les besoins.



### **ENTRETIEN DU LINGE DES RÉSIDENTS**

Le linge doit être marqué avec des étiquettes tissées en vert (si possible) et cousues, mentionnant votre nom et votre prénom.

Le linge est collecté dans les chambres le mercredi. Le linge propre est distribué le mercredi de la semaine suivante.

Le linge des personnes en perte d'autonomie est enlevé chaque jour par le personnel soignant et distribué sous deux à trois jours.



### **TRAVAUX DE DÉPANNAGE**

Un agent technique assure un service de réparation et petits travaux dans les logements. Vos demandes doivent être déposées à l'accueil. Les interventions sont effectuées en fonction de l'urgence et dans les meilleurs délais.



## VOS ESPACES DE VIE



### **VOTRE RESTAURANT**

Les repas sont préparés par le cuisinier de l'établissement en collaboration avec le Centre municipal de restauration de la Ville. Ils sont servis par le personnel dans la salle de restaurant. Les régimes alimentaires sont respectés conformément aux prescriptions médicales. En cas de maladie, un plateau repas peut être servi en chambre.

### **HORAIRES DES REPAS**

Le petit déjeuner est servi dans les chambres à partir de 8 h 15 ou dès 7 h en salle de restaurant.  
Le déjeuner est servi à 12 h 30, le goûter à 16 h, le dîner à 18 h 30



### **VOS LIEUX DE VIE**

Quatre salons de détente sont à disposition, un salon de coiffure, une salle polyvalente, une salle télévision, une salle lecture bibliothèque et une salle d'activités.



# VOS SERVICES



## **COURRIER**

Votre courrier est distribué dans votre boîte aux lettres située près de l'accueil.  
Vous avez la possibilité de déposer du courrier affranchi dans la boîte aux lettres située près de l'accueil.  
Il est relevé par le facteur en semaine.



## **SALON DE COIFFURE**

Un salon de coiffure est mis à votre disposition. Vous pouvez prendre rendez-vous avec le coiffeur de votre choix en vous acquittant du paiement directement auprès de celui-ci.  
Une liste des coiffeurs est disponible à l'accueil mais vous pouvez solliciter votre coiffeur personnel.



## **PETITES COURSES**

Une épicerie prend place au sein de la résidence une fois par semaine.



## **TÉLÉPHONE / INTERNET**

Les logements sont équipés d'une prise téléphone. Vous pouvez demander l'ouverture d'une ligne à l'opérateur de votre choix. Les frais de mise en service et de téléphone sont à votre charge.



### **TÉLÉVISION**

Les logements sont équipés d'une prise télévision. Un poste collectif de télévision est également à la disposition de tous.



### **SÉCURITÉ**

Vous disposez de la clé de votre logement. Vous avez la responsabilité de fermer la porte à clé en cas d'absence et pendant la nuit,  
(les visiteurs partant tard le soir doivent informer le personnel, qui refermera la porte derrière eux).  
L'établissement reste accessible en dehors des heures d'ouverture.



### **SERVICE RELIGIEUX**

Pour les résidents qui le souhaitent, une cérémonie catholique est célébrée une fois par semaine.



**À VOTRE DISPOSITION**  
Des bibliothèques, jeux, télévisions...





## VOS ACTIVITÉS

La résidence propose des activités, des animations, des sorties adaptées tout au long de l'année. Vous y participez librement. Chacun est invité à consulter régulièrement les panneaux d'information annonçant ces animations.



### LOISIRS ET DIVERTISSEMENTS

Promenades, visites, pique-niques, spectacles, jeux, fêtes, expositions, anniversaires...



### ACTIVITÉS POUR RESTER ACTIF ET ENTRETENIR L'AUTONOMIE

Atelier mémoire, gymnastique, activités manuelles, chants, atelier pâtisserie, épluchages de légumes, médiation animale, atelier musical adapté, gymnastique adaptée, socio-esthétique, sophrologie.

Les activités sont assurées par l'équipe d'animation ou par un prestataire extérieur.



## RENCONTRES AVEC LES FAMILLES

La présence de vos familles et de vos proches est vivement encouragée au quotidien.

Un déjeuner dansant est organisé pour les fêtes de fin d'année (repas de Noël).

Un repas de plein air est préparé au mois de juin dans le patio pour fêter l'été et la musique.

Une gazette, réalisée tous les mois par les résidents et l'animatrice, est envoyée par mail aux familles.

Pour faciliter les échanges d'informations, il est proposé aux proches de communiquer leur adresse e-mail à la direction.

Chaque semaine, le menu et les animations sont envoyées par mail aux familles.

Un lien entre les résidents et les familles est possible par le biais de *Famileo*, les enfants et petits-enfants peuvent envoyer des messages (photos, textes) à travers un site internet ou une application mobile. Les résidents reçoivent chaque lundi une gazette papier personnalisé avec les photos et textes de leurs proches.



## RENCONTRES AVEC LES ENFANTS

Des rencontres sont organisées avec les enfants de la crèche, du centre de loisirs et des écoles : loto, carnaval, crêpes...





# VOTRE SANTÉ



## **SURVEILLANCE MÉDICALE**

Du personnel qualifié : infirmières et auxiliaires de soin s'assurent de l'accompagnement.



## **MÉDECIN**

Vous choisissez votre médecin traitant ainsi que tous les autres praticiens (kinésithérapeute, spécialiste, pédicure, ambulancier...). En cas d'absence du médecin traitant ou en cas d'urgence, il sera fait appel au médecin de garde ou aux services d'urgence. L'établissement dispose d'un médecin coordonnateur qui intervient à titre de conseil et de soutien pour l'équipe de soins et assure le lien avec les médecins traitants des résidents.



## **SERVICE DE SOINS**

Les infirmiers sont responsables du service, en collaboration avec le médecin coordonnateur. Sous la coordination d'une infirmière référente, ils organisent le travail et encadrent les auxiliaires de soins. Ils sont également chargés des relations avec les médecins, le pharmacien et tous les praticiens qui interviennent dans l'établissement. Les soins infirmiers sont effectués par le personnel de l'établissement. En dehors des périodes de présence (week-end, nuit...), une astreinte des infirmiers est assurée en collaboration avec les autres Ehpad. Les soins d'hygiène sont effectués par les auxiliaires de soins.



## MÉDICAMENTS

Les traitements sont soit à votre disposition, soit distribués par le personnel soignant. Les résidents qui souhaitent prendre les médicaments dans la pharmacie de leur choix doivent se déplacer par leurs propres moyens.



## SURVEILLANCE DE NUIT

Les soins et la surveillance sont assurés par une auxiliaire de soins et un agent de service. Le personnel de nuit est chargé de répondre aux appels des résidents. Une sonnette est placée à cet effet dans chaque logement, dont les résidents peuvent se servir en cas d'urgence. Le personnel de nuit effectue des rondes et suit les consignes particulières laissées par l'infirmier.

L'équipe de nuit peut, si elle le juge utile, appeler le médecin de garde pour un résident ou prendre conseil auprès du 15.



# L'ACCUEIL DES RÉSIDENTS ET DES VISITEURS



L'accueil de la résidence est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h\*.  
En dehors de ces horaires, une sonnette placée à l'entrée de l'établissement permet de prévenir le personnel de votre présence.

Vous pouvez recevoir votre famille et vos amis, en respectant toutefois la tranquillité de l'établissement.  
Il est possible d'avoir des invités au repas et en prévenant les services 48 h à l'avance (le jeudi pour le week end). Vous recevrez la facture pour le règlement de la prestation.

Vous pouvez vous absenter comme vous le souhaitez, en prévenant préalablement le personnel. Autant que possible, veillez à respecter un préavis de 48 heures pour les absences aux repas.

De même, si votre sortie se prolonge au-delà de ce qui avait été prévu, il est important d'en informer la résidence.

*\* Les portes de la résidence sont ouvertes de 8 h 30 à 19 h.*





# VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DE LA RÉSIDENCE

Les résidents, les familles, le personnel sont représentés au sein du **conseil de vie sociale et du conseil de maison (CVS)**, pour permettre à tous de donner son avis et de soumettre des propositions sur le fonctionnement de l'établissement :  
l'organisation interne et la vie quotidienne,  
les activités de l'établissement, l'animation,  
les projets de travaux d'équipement,  
la nature et le prix des services rendus,  
les souhaits et les demandes des résidents.

*Le CVS fonctionne par l'intermédiaire de représentants élus. Des élections ont lieu pour désigner ces représentants. Leur mandat est d'une durée de trois ans renouvelables.*



## **LE CONSEIL SE RÉUNIT TROIS FOIS PAR AN. IL EST COMPOSÉ DE :**

cinq représentants des résidents (+ suppléants), élus par les résidents,  
deux représentants des familles (+ suppléants), élus par les familles,  
deux représentants du personnel (+ suppléants), élus par le personnel,  
des représentants du CIAS et de la direction,  
l'adjointe aux solidarités et à la santé, le directeur(trice) de l'établissement.

## **LE CONSEIL DE MAISON**

Il se réunit sur l'avis de l'un ou de plusieurs de ses membres. Il donne son avis et fait des propositions sur toute question relative à la vie collective de l'établissement en particulier sur l'animation, la décoration de l'établissement et la vie quotidienne. Il est composé du directeur, des résidents élus, des représentants des familles, des représentants du personnel élu et de tous ceux qui le souhaitent.



*Nous sommes à votre disposition pour toute interrogation et visite.*

**Ehpad Léon Tapon**  
251 rue de la Gîte Pilorge  
02 51 37 29 82  
ehpad.tapon@larochesuryon.fr

lrsy.fr     